

DÉPARTEMENT
MORBIHAN
CANTON
HENNEBONT
COMMUNE
HENNEBONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° DGS.2023.03015

Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Affiché le 17/03/2023

ID : 056-215600834-20230316-ADGS202303015-AR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :**

**Autorisation  
d'ouverture  
au public**

**Spectacles  
équestres sous  
chapiteau**

**Haras Nationaux**

**HENNEBONT**

Nous, Maire de la Commune d'HENNEBONT,  
 Vu les articles L131-1 et L131-2 du Code des Communes,  
 Vu les articles R123-1 à R123-55, R152-4 et R152-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles R123-46 et R123-45,  
 Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation du règlement de sécurité,  
 Vu l'arrêté en date du 22 juin 1990 complétant l'arrêté du 25 juin 1980,  
 Vu la circulaire du 22 juin 1995 relative aux Commissions Consultatives Départementales de Sécurité et d'Accessibilité,  
 Vu l'arrêté du 7 juillet 1997 portant approbation de dispositions modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P.,  
 Vu la note de Monsieur le Préfet du 13 avril 2000,  
 Vu les documents présentés,  
 Vu les attestations fournies par courrier électronique le 9 mars 2023,  
 Vu l'avis favorable émis par la commission d'arrondissement le 16 mars 2023,

### ARRETONS

**Article 1** : L'autorisation d'ouverture au public prévue par le Code de la Construction et de l'Habitation est délivrée pour les représentations de spectacle qui se dérouleront sous chapiteau au sein du **Haras national**, situé rue Victor Hugo à Hennebont.

**Article 2** : L'autorisation d'ouverture est accordée du 18 mars au 25 août 2023.

**Article 3** : M. Le Directeur Général des Services de la Mairie d'HENNEBONT, M. Le Commissaire Central de Police et M. Le Lieutenant-Colonel du Centre Principal de Secours de Lorient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'HENNEBONT, le seize mars deux mil vingt trois.

Pour extrait certifié conforme  
La Maire,



Michèle DOLLE



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Affiché le

ID : 056-215600834-20230316-ADGS202303015-AR

